

## APPEL DE PROJETS SOUTIEN POUR LES SPECTACLES DE MUSIQUE – GRANDS PLATEAUX

Dans le cadre du Programme d'aide aux projets stratégiques (le « Programme »).

Par cet appel de projets, la SODEC souhaite soutenir les producteurs de spectacles de musique dont la taille du plateau impose des contraintes logistiques de circulation. Cet appel vient appuyer la prise de risque sur les spectacles programmés avant l'annonce des nouveaux programmes d'aide en musique et spectacle.

### Objectifs

---

- Soutenir la capacité des entreprises à mettre en œuvre des projets de circulation, sur l'ensemble du territoire, de spectacles d'artistes québécois en musique comportant une complexité logistique de circulation.

### Critères d'admissibilité

---

#### Clientèles admissibles

Cet appel de projets est ouvert aux entreprises actives en production et commercialisation de spectacles de musique, qui répondent aux conditions générales d'admissibilité du [Programme](#).

Ne sont pas admissibles :

- Les entreprises individuelles;
- Les entreprises n'ayant pas de contrat de production et d'exploitation de spectacles.

#### Projets admissibles

Sont admissibles à cet appel les projets de circulation d'un spectacle de musique dont la taille du plateau impose des contraintes logistiques de tournée.

Les projets doivent également respecter les conditions suivantes :

- Présenter un artiste québécois<sup>1</sup>;
- Avoir un plateau de tournée composé de 10 personnes et plus (artistes, artisans et techniciens);

---

<sup>1</sup> Dans le cadre de cet appel de projets, **artiste québécois** fait référence à un artiste, un groupe ou un ensemble, composé d'un ou de plusieurs musiciens, interprètes, auteurs ou compositeurs musicaux, et dont la résidence fiscale est au Québec. Certains artistes de la francophonie canadienne peuvent être considérés s'ils ont un lien contractuel avec une entreprise québécoise admissible au présent appel de projets.

- Offrir un cachet total (partie fixe et partie variable) du spectacle entre 10 000 \$ et 25 000 \$ inclusivement;
- Diffuser les représentations entre le 1<sup>er</sup> avril 2025 et le 31 mars 2026;
- Présenter un minimum de 5 dates confirmées de représentation à plus de 30 km du lieu de départ et pour lesquelles un contrat de diffusion a été signé;
- La SODEC soutiendra un maximum de 2 représentations consécutives dans un même lieu.

Ne sont pas admissibles à cet appel de projets :

- Les représentations admissibles au [programme d'aide additionnelle à la circulation de spectacles](#);
- Les spectacles offerts gratuitement au public;
- Les événements-bénéfice ou caritatifs ainsi que les spectacles de nature corporative;
- Les spectacles de groupes-hommage;
- Les spectacles de comédies musicales dont la propriété intellectuelle n'est pas québécoise.

## Participation financière

---

### Barèmes et limites de l'aide

L'aide est attribuée sous forme de subvention et est établie en fonction des critères d'évaluation, des sommes disponibles et du volume des demandes.

L'aide peut atteindre 35 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 20 000 \$ par projet de tournée de spectacles.

### Dépenses admissibles

- Cachets des artistes et musiciens
- Cachets des techniciens
- Frais de déplacement
- Coûts d'hébergement
- Location de matériel, coûts techniques (limités à un maximum de 50 % de l'aide)
- Toutes autres dépenses pertinentes et nécessaires à la réalisation du projet

### Modalités de versement

- Les modalités de versement de l'aide sont précisées dans la convention signée avec l'entreprise.
- L'aide sera versée une fois les représentations offertes, sur présentation des rapports de billetterie.
- Les versements sont toujours conditionnels à la disponibilité des fonds et aux approbations appropriées et suffisantes des crédits par l'Assemblée nationale.

## Évaluation des demandes

---

Les demandes seront analysées par des professionnels de la SODEC.

Les projets seront évalués selon la qualité et le réalisme du plan de mise en œuvre du projet, soit :

- Le potentiel de revenus générés (billetterie);
- La circulation en région;
- Le coût moyen par représentation du spectacle;
- Le nombre de représentations à plus de 30 km du lieu de départ.

## Présentation de la demande

---

Le dépôt des projets se fait uniquement via le portail en ligne sécurisé [SOD@ccès](#) de la SODEC. S'il s'agit de votre premier dépôt à la SODEC, cliquez sur le bouton ***S'inscrire*** à partir de la page d'accueil. Puis, sélectionnez le programme **30-56-04**.

**Votre dossier doit être soumis au plus tard le 2 octobre 2025 à 23 h 59.**

Le [guide pour la présentation d'une demande](#) vous aiguillera sur les documents à transmettre par l'entremise du portail SOD@ccès.

## Renseignements

---

Pour toute question relative à cet appel de projets, veuillez communiquer avec nous par courriel à l'adresse : [Musique.Varietes@sodec.gouv.qc.ca](mailto:Musique.Varietes@sodec.gouv.qc.ca).